

L'Abri va quitter la Vallée de la Jeunesse

Ouvert le 15 novembre 2017 pour accueillir les sans-abri durant la période hivernale, l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse fermera ses portes le 27 avril prochain. En presque 6 mois, il aura accueilli une moyenne de 56 bénéficiaires par nuit. Cette infrastructure déménagera, durant l'hiver 2018-2019, dans le bâtiment sis au chemin des Epinettes 4, que le Lausanne Guesthouse quittera prochainement. La Ville l'occupera jusqu'à sa démolition.

L'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse a une nouvelle fois montré son utilité dans le dispositif d'accueil d'urgence de la Ville. Initialement ouvert durant trois mois en 2002, cette infrastructure a vu petit à petit sa durée augmenter, passant progressivement à 4 mois, puis 5 pour arriver depuis l'hiver 2013-2014, à 6 mois d'ouverture.

D'une capacité de 50 lits, ce dispositif a été renforcé de 25 places d'accueil supplémentaires, notamment lors du déclenchement du plan «Grand froid», entre le 23 février et le 5 mars 2018. Ainsi, au plus froid de l'hiver, l'ensemble du dispositif d'urgence lausannois, incluant le Sleep-In, la Marmotte et le Répit, proposait plus de 270 places aux sans-abri.

Cet hiver, l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse a accueilli 702 bénéficiaires différents, dont 43 enfants et 64 femmes. En 5 mois et demi d'ouverture, cela représente une moyenne de 56 bénéficiaires par nuit et un total de près de 9 000 nuitées. Les pays d'origine les plus représentés sont la Roumanie (34%) et le Nigeria (32%).

Pour l'hiver 2018-2019, cet hébergement d'urgence se déplacera à côté de la gare, dans le bâtiment de l'actuel Lausanne Guesthouse, situé au chemin des Epinettes 4. Voué à la démolition dans le cadre du projet des CFF, Léman 2030, la Ville occupera et gèrera temporairement cette nouvelle infrastructure après le déménagement prochain de l'hôtel. L'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse demeurera disponible en cas de besoin, notamment lors de plans «Grand froid».

Ouvert de 21h à 8h, cette infrastructure proposera aux bénéficiaires un nombre équivalent de lits à l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse. Les modalités d'accueil demeureront analogues à celles pratiquées jusqu'alors ainsi que dans les autres hébergements du dispositif lausannois, à savoir : prix d'entrée de cinq francs pour la nuit ; gratuité pour les enfants; et respect des règles en vigueur au sein du lieu (aucune violence, consommation d'alcool ou de stupéfiants ne sont tolérées).

La Direction des sports et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, tél. 079 442 57 77**

Lausanne, le 24 avril 2018